

VTH CONSULTING

**Société à responsabilité limitée
au capital de 465 000 euros
Siège social : 232, allé des Amandiers
Domaine du Port d'Alon
83270 ST CYR SUR MER
752 454 736 RCS TOULON**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JANVIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2025 s'élevant à **87 525,26 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	87 525,26 euros
-------------------------------	------------------------

Dotation en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 924 082,77 euros.	87 525,26 euros
---	------------------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 janvier 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Vincent THIBAUDAT

Désignation de l'entreprise

VTH CONSULTING

Adresse de l'entreprise

232 ALLEE DES AMANDIERS

83270 ST CYR S M ER

N° SIRET *

75245473600022

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

Néant

*

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

ACTIF

Brut
1

Amortissements - Provisions
2

Net
3

Net
4

Immobilitations incorporelles

Fonds commercial *

Autres *

Immobilitations corporelles *

Immobilitations financières * (1)

Total I (5)

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

Marchandises *

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances (2)

Clients et comptes rattachés*

Autres * (3)

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

Charges constatées d'avance *

Total II

Total général (I+II)

Exercice N clos le

31 07 2025

Exercice N-1 clos le

31 07 2024

Capital social ou individuel *

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

Réserves réglementées*

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

Total I

Provisions pour risques et charges

Total II

Emprunts et dettes assimilées

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)

Comptes courants d'associés

Autres dettes

Produits constatés d'avance

Total III

Total général (I + II + III)

(1)

Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

(2)

Dont créances à plus d'un an

197

(5)

Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

(3)

Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

(5)

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

108 530

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise										VTH CONSULTING										Néant		*							
A - RÉSULTAT COMPTABLE																				Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le				
																				13 1 0 7 2 0 2 5					13 1 0 7 2 0 2 4				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires			209				210																		
	Production vendue	biens					215				214																		
		services *					217				218					246 160 240 675													
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222																		
	Production immobilisée *										224																		
	Subventions d'exploitation reçues										226																		
	Autres produits										230					9 1 930													
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			(I)							232					246 169 242 605													
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234																		
	Variation de stock (marchandises) *										236																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238																		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240																		
	Autres charges externes * :			(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242					26 981 24 896															
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243 861				244					1 598 729													
	Rémunérations du personnel *										250					136 573 168 697													
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252					5 425 9 587													
	Dotations aux amortissements *			(dont amortissement du fonds de commerce)			255				254					3 937 7 092													
	Dotations aux provisions										256																		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262					7 3														
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																									
	Total des charges d'exploitation			(II)							264					174 520 211 005													
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270										71 649 31 600								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)							280					22 460 14 351													
	Produits exceptionnels			(IV)							290																		
	Charges financières			(V)							294																		
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347						300					52														
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																									
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)							306					6 584 6 675													
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310										87 525 39 224									
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312					87 525 314														
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318																		
	Provisions non déductibles *										322																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324					6 584													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330					803													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251																		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998																		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999																		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997													
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)		986			Zone franche urbaine (44 octies A)		987			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138			342													
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)		181			Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991																
	Divers dont	ZFA NG (44 quaterdecies)		345			Investissements et souscriptions outre-mer		344			Créance due au report en arrière du déficit		346			350												
												Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992			51 576												
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993																			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352					43 336 354									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356																		
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :												360													
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370					43 336 372									

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

VTH CONSULTING

232 ALLEE DES AMANDIERS
DOMAINE DU PORT D'ALON
83270 ST CYR SUR MER

ANNEXE DU 01/08/2024 AU 31/07/2025

ORECC FOREZ

15 RUE DES METIERS
ZAC DE CREMERIEUX
42600 SAVIGNEUX
04.77.58.53.52

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 537 862.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 246 160.00 Euros et dégageant un bénéfice de 87 525.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2024 au 31/07/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS

La société ne dépassant pas deux des trois seuils suivants (total du bilan : 3 650 000 E, chiffre d'affaires : 7 300 000 E, nombre de salariés : 50) a retenu pour les immobilisations non décomposables, la durée d'usage et non la durée réelle pour calculer les plans d'amortissements.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Aucune immobilisation nécessitant une décomposition n'a été identifiée. L'application des règlements CRC2002-10 et 2004-06 n'a en conséquence aucun impact significatif sur les comptes.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- Au cours de l'exercice, la société a pris une participation :
- dans la société FIMAT pour 50 065 € soit 0.59 % du capital
 - dans la société FIMAT BENIN pour 3 811 € soit 25 % du capital

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	11 941		1 474
Matériel de transport	12 820		6 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 318		
TOTAL	29 080		7 674
Autres participations	1 364 615		100 856
TOTAL	1 364 615		100 856
TOTAL GENERAL	1 393 695		108 530

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			13 415	13 415
Matériel de transport			19 020	19 020
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 318	4 318
TOTAL			36 754	36 754
Autres participations		- 0	1 465 472	1 465 472
TOTAL		- 0	1 465 472	1 465 472
TOTAL GENERAL		- 0	1 502 225	1 502 225

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		4 424	1 950		6 374
Matériel de transport		10 434	827		11 261
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 941	1 159		4 100
TOTAL		17 799	3 937		21 736
TOTAL GENERAL		17 799	3 937		21 736
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 950				
Matériel de transport	827				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 159				
TOTAL	3 937				
TOTAL GENERAL	3 937				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	619 249	27 602	591 647
Autres créances clients	24 756	24 756	
Impôts sur les bénéfices	92	92	
Taxe sur la valeur ajoutée	878	878	
Charges constatées d'avance	4 381	4 381	
TOTAL	649 356	57 709	591 647

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 948	2 948		
Personnel et comptes rattachés	3 564	3 564		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	461	461		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 126	4 126		
Autres impôts taxes et assimilés	32	32		
Groupe et associés	91 150	91 150		
TOTAL	102 280	102 280		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	65 445			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1. 0000	465 000			465 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements Divers	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140
Dettes fiscales et sociales	3 802
Total	4 942

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 381
Total	4 381

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances rattachées à des participations	24 186	595 063	
Créances clients et comptes rattachés	24 756		
Emprunts et dettes financières diverses	25 705		

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		1 1 2 8 0

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

[illegible]

VTH CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 465 000 €

232 Allée des Amandiers
Domaine du Port d'Alon

83270 ST CYR SUR MER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/07/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/07/2025

A l'Assemblée Générale de la société **VTH CONSULTING**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VTH CONSULTING relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable

des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation et les créances rattachées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne, le 5 janvier 2026

Pour AXENS AUDIT
Commissaire aux comptes



Benoît PERIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/07/2025 12			Exercice N-1 31/07/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	36 753. 65	21 735. 60	15 018. 05	11 280. 65	3 737. 40	33. 13
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	846 222. 63		846 222. 63	792 346. 40	53 876. 23	6. 80
	Créances rattachées à des participations	619 248. 88		619 248. 88	572 268. 67	46 980. 21	8. 21
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		1 502 225. 16	21 735. 60	1 480 489. 56	1 375 895. 72	104 593. 84	7. 60
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	24 756. 00		24 756. 00	25 556. 29	- 800. 29	- 3. 13
	Autres créances	969. 52		969. 52	4 880. 95	- 3 911. 43	-80. 14
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	27 266. 68		27 266. 68	53 285. 35	- 26 018. 67	-48. 83
	Charges constatées d'avance (3)	4 381. 16		4 381. 16	4 299. 00	82. 16	1. 91
	Total III	57 373. 36		57 373. 36	88 021. 59	- 30 648. 23	-34. 82
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 559 598. 52	21 735. 60	1 537 862. 92	1 463 917. 31	73 945. 61	5. 05



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/07/2025 12	Exercice N-1 31/07/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 465 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	465 000.00	465 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	46 500.00	46 500.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	836 557.51	797 333.82	39 223.69	4.92
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	87 525.26	39 223.69	48 301.57	123.14
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 435 582.77	1 348 057.51	87 525.26	6.49
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	91 149.83	98 079.06	- 6 929.23	- 7.06
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 948.14	2 861.25	86.89	3.04
	Dettes fiscales et sociales	8 182.18	14 719.49	- 6 537.31	- 44.41
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		200.00	- 200.00	- 100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	102 280.15	115 859.80	- 13 579.65	- 11.72
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 537 862.92	1 463 917.31	73 945.61	5.05

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

102 280.15 115 859.80



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	246 160. 00		246 160. 00	240 675. 00	5 485. 00	2. 28
Chiffre d'affaires NET	246 160. 00		246 160. 00	240 675. 00	5 485. 00	2. 28
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 918. 91	- 1 918. 91	-100. 00
Autres produits			9. 00	11. 40	- 2. 40	- 21. 05
Total des Produits d'exploitation (I)			246 169. 00	242 605. 31	3 563. 69	1. 47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			26 980. 60	24 896. 16	2 084. 44	8. 37
Impôts, taxes et versements assimilés			1 597. 60	729. 04	868. 56	119. 14
Salaires et traitements			136 573. 28	168 697. 46	- 32 124. 18	-19. 04
Charges sociales			5 425. 01	9 587. 14	- 4 162. 13	-43. 41
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 936. 60	7 092. 00	- 3 155. 40	-44. 49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			6. 71	3. 39	3. 32	97. 94
Total des Charges d'exploitation (II)			174 519. 80	211 005. 19	- 36 485. 39	-17. 29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			71 649. 20	31 600. 12	40 049. 08	126. 74
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/07/2025 12	31/07/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	10 679.30	2 600.00	8 079.30	310.74
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	11 280.21	10 354.03	926.18	8.95
Autres intérêts et produits assimilés (3)	500.55	1 396.54	- 895.99	- 64.16
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	22 460.06	14 350.57	8 109.49	56.51
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	22 460.06	14 350.57	8 109.49	56.51
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	94 109.26	45 950.69	48 158.57	104.80
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		52.00	- 52.00	- 100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		52.00	- 52.00	- 100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		- 52.00	52.00	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 584.00	6 675.00	- 91.00	- 1.36
Total des produits (I+III+V+VII)	268 629.06	256 955.88	11 673.18	4.54
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	181 103.80	217 732.19	- 36 628.39	- 16.82
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	87 525.26	39 223.69	48 301.57	123.14

* Y compris : Redevance de crédit bail immobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

11 280.21 10 354.03

ORECC FOREZ



ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 537 862.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 246 160.00 Euros et dégageant un bénéfice de 87 525.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2024 au 31/07/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS

La société ne dépassant pas deux des trois seuils suivants (total du bilan : 3 650 000 E, chiffre d'affaires : 7 300 000 E, nombre de salariés : 50) a retenu pour les immobilisations non décomposables, la durée d'usage et non la durée réelle pour calculer les plans d'amortissements.



ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Aucune immobilisation nécessitant une décomposition n'a été identifiée. L'application des règlements CRC2002-10 et 2004-06 n'a en conséquence aucun impact significatif sur les comptes.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la société a pris une participation :

- dans la société FIMAT pour 50 065 € soit 0.59 % du capital
- dans la société FIMAT BENIN pour 3 811 € soit 25 % du capital

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	11 941		1 474
Matériel de transport	12 820		6 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 318		
TOTAL	29 080		7 674
Autres participations	1 364 615		100 856
TOTAL	1 364 615		100 856
TOTAL GENERAL	1 393 695		108 530



ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			13 415	13 415
Matériel de transport			19 020	19 020
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 318	4 318
TOTAL			36 754	36 754
Autres participations		- 0	1 465 472	1 465 472
TOTAL		- 0	1 465 472	1 465 472
TOTAL GENERAL		- 0	1 502 225	1 502 225

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		4 424	1 950		6 374
Matériel de transport		10 434	827		11 261
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 941	1 159		4 100
TOTAL		17 799	3 937		21 736
TOTAL GENERAL		17 799	3 937		21 736
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 950				
Matériel de transport	827				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 159				
TOTAL	3 937				
TOTAL GENERAL	3 937				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	619 249	27 602	591 647
Autres créances clients	24 756	24 756	
Impôts sur les bénéfices	92	92	
Taxe sur la valeur ajoutée	878	878	
Charges constatées d'avance	4 381	4 381	
TOTAL	649 356	57 709	591 647



ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 948	2 948		
Personnel et comptes rattachés	3 564	3 564		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	461	461		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 126	4 126		
Autres impôts taxes et assimilés	32	32		
Groupe et associés	91 150	91 150		
TOTAL	102 280	102 280		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	65 445			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	465 000			465 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements Divers	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140
Dettes fiscales et sociales	3 802
Total	4 942

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 381
Total	4 381

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances rattachées à des participations	24 186	595 063	
Créances clients et comptes rattachés	24 756		
Emprunts et dettes financières diverses	25 705		



ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		11 280

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS 7V - Participations détenues entre 10 et 50 % - SCI 10V - SCI SRA - SCI 9V - SCI 8V - SAS 13 MENUISERIE - SAS METALPROD	975 000	1 729 642	66.67	650 000	650 000						
	1 000	- 54 650	50.00	500	500	13 060		10 839	-42 690		
	1 000	- 47 251	50.00	500	500	11 126			-40 156		
	1 000	-281 981	50.00	500	500				-238 880		
	1 000	15 959	50.00	500	500			122 863	43 748		
	1 000	248	20.00	200	200			27 048	248		
	1 600	28 869	17.00	272	272	717		376 747	748		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

